

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/12/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 16 décembre à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 10/12/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère- Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Conseillers.
<b>EN EXERCICE : 27</b>	<u>Absents excusés</u> :
<b>PRÉSENTS : 21</b>	Mme Delbecque a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
<b>VOTANTS : 24</b>	Mme Quesnel, M. Simon, M. Stoffel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Deloget

**OBJET : Convention 2025-2028 avec la commune de Tourville-sur-Odon relative à la participation financière au centre de loisirs de Verson**

M. Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, indique que la convention pluriannuelle qui lie traditionnellement la commune de Verson et celle de Tourville concernant le financement du CLSH arrive à échéance en décembre 2024. Les communes souhaitant poursuivre le partenariat, il est proposé de renouveler la convention pour une période de 4 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Il est donc convenu de reconduire les conditions du service comme prévu à la précédente convention, à savoir :

- fixer la participation annuelle de la commune de Tourville-sur-Odon à 11 615,24 € ;
- proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux Versonnais.

Considérant la convention ainsi présentée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention relative à la participation financière de la commune de Tourville-sur-Odon au centre de loisirs de Verson telle que présentée en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN